



LES ZONES

Urbanises

- UR: Urbain
- URB: Urbain B
- URC: Urbain C
- URD: Urbain D
- URF: Urbain F
- URG: Urbain G
- URH: Urbain H
- URI: Urbain I
- URJ: Urbain J
- URK: Urbain K
- URL: Urbain L
- URM: Urbain M
- URN: Urbain N
- URO: Urbain O
- URP: Urbain P
- URQ: Urbain Q
- URR: Urbain R
- URS: Urbain S
- URT: Urbain T
- URU: Urbain U
- URV: Urbain V
- URW: Urbain W
- URX: Urbain X
- URY: Urbain Y
- URZ: Urbain Z

A urbaniser

- AU: A urbaniser
- AU1: A urbaniser 1
- AU2: A urbaniser 2
- AU3: A urbaniser 3
- AU4: A urbaniser 4
- AU5: A urbaniser 5
- AU6: A urbaniser 6
- AU7: A urbaniser 7
- AU8: A urbaniser 8
- AU9: A urbaniser 9
- AU10: A urbaniser 10

Agricoles

- AR: Agricole
- AR1: Agricole 1
- AR2: Agricole 2
- AR3: Agricole 3
- AR4: Agricole 4
- AR5: Agricole 5
- AR6: Agricole 6
- AR7: Agricole 7
- AR8: Agricole 8
- AR9: Agricole 9
- AR10: Agricole 10

Naturelles

- AN: Naturelle
- AN1: Naturelle 1
- AN2: Naturelle 2
- AN3: Naturelle 3
- AN4: Naturelle 4
- AN5: Naturelle 5
- AN6: Naturelle 6
- AN7: Naturelle 7
- AN8: Naturelle 8
- AN9: Naturelle 9
- AN10: Naturelle 10

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- Emplacements réservés pour équipements de transport
- Emplacements réservés pour équipements de sport
- Emplacements réservés pour équipements de culture
- Emplacements réservés pour équipements de loisirs
- Emplacements réservés pour équipements de services
- Emplacements réservés pour équipements de santé
- Emplacements réservés pour équipements de culture et de loisirs
- Emplacements réservés pour équipements de sport et de loisirs
- Emplacements réservés pour équipements de culture et de services
- Emplacements réservés pour équipements de culture et de santé
- Emplacements réservés pour équipements de culture et de loisirs et de services
- Emplacements réservés pour équipements de culture et de loisirs et de santé
- Emplacements réservés pour équipements de culture et de loisirs et de services et de santé

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- Présence de zones d'habitat individuel
- Présence de zones d'habitat collectif
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services et de santé
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services et de santé et de loisirs
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services et de santé et de loisirs et de culture
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture
- Présence de zones d'habitat individuel et collectif et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- Destination de sol agricole
- Destination de sol agricole et de services
- Destination de sol agricole et de services et de santé
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs et de culture
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport et de culture
- Destination de sol agricole et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport et de culture et de sport

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- Emplacement des constructions
- Emplacement des constructions et de services
- Emplacement des constructions et de services et de santé
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs et de culture
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport et de culture
- Emplacement des constructions et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport et de culture et de sport

Prescriptions relatives aux déplacements

- Emplacement des déplacements
- Emplacement des déplacements et de services
- Emplacement des déplacements et de services et de santé
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs et de culture
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport et de culture
- Emplacement des déplacements et de services et de santé et de loisirs et de culture et de sport et de culture et de sport et de culture et de sport

Attention track tourné

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU - H** DECLINAISON COMMUNE

REVISION N°2 APPROBATION - 2019

CAILLOUX SUR FONTAINES

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.1 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
CPLI_URB_N2_ZONAGE_P_OFFICIEL_CAILLOUX_SF_2019